



Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations. (GEMAPI)

Convention d'application 2021

Entre les soussignés :

Grand Chambéry, représenté par son Président Monsieur Philippe Gamen dûment habilité par délibération n° du 11 février 2021, d'une part,

Et

Le CISALB, représenté par sa Présidente Madame Marie-Claire Barbier dûment habilité par délibération n° du 25 janvier 2021, d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La convention d'application est annuelle et permet de définir les objectifs et les moyens financiers affectés à l'exercice de la compétence GEMAPI.

Cette convention porte sur les objectifs à réaliser et les crédits alloués par Grand Chambéry pour l'année 2021.

Article 2 : les objectifs à atteindre en 2021

FONCTIONNEMENT

- Les travaux d'entretien définis dans le plan de gestion des rivières,
- L'entretien de certaines zones humides,
- Les études foncières et notices de gestion sur certaines zones humides,

INVESTISSEMENT

- La continuité de l'étude réglementaire de danger (EDD) du système d'endiguement Villarcher / Savoie Technolac (mutualisée avec Grand Lac à 50/50),
- La modification du seuil aval au bras de décharge (mutualisée avec Grand Lac à 50/50),
- La mission de maîtrise d'œuvre et les travaux de la confluence Leysse – Hyères tronçon 2 Hyères,
- La continuité des études (PRO + missions complémentaire) sur la dérivation du Nant Petchi,
- Des petits travaux hydrauliques d'urgence et le remplacement de matériel,
- La mise en conformité des 6 seuils de la Leysse (RD 1006),
- La continuité des études et travaux sur des zones humides,
- L'aménagement des locaux hangar de la brigade bleue

Article 3 : les moyens financiers pour 2021

La participation financière de Grand Chambéry en €TTC pour l'année 2021 se décompose comme ci-dessous.

En investissement, les subventions escomptées s'élèvent à 1 195 345 €. En fonctionnement, les subventions escomptées s'élèvent à 123 065 €. Toutes les subventions perçues seront reversées à Grand Chambéry. La participation de Grand Chambéry est donc sans déduction des subventions.

Une seule particularité en fonctionnement, pour les dépenses mutualisées avec tous les membres du CISALB (6 EPCI), les subventions sont déduites des participations de chaque membre.

FONCTIONNEMENT

Fonctionnement	Budget HT CISALB	Participation HT de Grand Chambéry	Participation TTC de Grand Chambéry
Dépenses mutualisées	435 680 €	187 204 €	189 897 €
Dépenses mutualisées entre Grand Chambéry et Grand Lac	0 €	0 €	0 €
Dépenses Grand Chambéry	475 520 €	475 520 €	520 720 €
Total	911 200 €	662 724 €	710 617 €

INVESTISSEMENT

Investissement	Participation HT de Grand Chambéry	Participation TTC de Grand Chambéry
L'étude de danger du système d'endiguement (EDD) de la zone Villarcher / Savoie Technolac	40 000 €	48 000 €
Modification du seuil aval au bras de décharge	5 000 €	6 000 €
Maîtrise d'œuvre et travaux confluence Leysse - Hyères tronçon 2 Hyères	1 076 060 €	1 291 272 €
PRO et missions complémentaires projet du Nant Petchi	35 000 €	42 000 €
Les petits travaux hydrauliques	3 350 €	4 020 €
Remplacement matériel (dont véhicule)	24 350 €	29 220 €
Mise en conformité des 6 seuils de la Leysse (RD 1006)	700 000 €	840 000 €
Maîtrise d'œuvre et travaux zones humides	146 000 €	175 200 €
Aménagement locaux hangar Brigade bleue	8 100 €	9 720 €
TOTAL	2 037 860 €	2 445 432 €

Fait à Chambéry, le

Pour Grand Chambéry,
Philippe Gamen
Président

Pour le CISALB,
Marie-Claire Barbier
Présidente